

DEL\_20260625\_19

EXTRAIT DU REGISTRE

Séance du 25 Juin 2026

Département  
LOIRE-ATLANTIQUE

Arrondissement  
SAINT NAZAIRE

Centre Communal  
d'Action Sociale de  
TRIGNAC



DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC

L'an deux mille-vingt-six, le vingt-cinq juin,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment Escalé) de Trignac à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur Claude AUFORT et après convocations régulièrement faites à domicile.

**Etaient présents** : Claude AUFORT, Laurence FREMINET, Dominique MAHE-VINCE, Stéphanie BURNEL, Thierno DIALLO, Nicolas PALLIER, Capucine HAURAY, Solène MERABET, Jean-Pierre LE CROM

**Etaient excusés** : Christelle CARO, Germaine GLOTIN-GALLEN

Convocation	16 juin 2026
<b>Nombre d'Administrateurs :</b>	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	9
Excusés :	2
Absents	0
Procurations :	1
Votants :	10

**Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

Christelle CARO a donné son pouvoir à Monsieur Claude AUFORT

**Secrétaire de Séance** : DANET Amélie, directrice du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Approbation et Autorisation de signature de la Convention de partenariat entre le CCAS de TRIGNAC et la Maepa Camille Claudel (EHPAD) pour l'accueil d'urgence de personnes vulnérables en cas d'activation du registre

**VU** le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants relatifs aux missions du CCAS,

**VU** le Plan National Canicule mis en œuvre par les autorités de l'État afin de prévenir les conséquences sanitaires des fortes chaleurs ;  
**VU** l'obligation pour les communes de mettre en place un registre nominatif des personnes vulnérables et isolées ;  
**VU** le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de TRIGNAC

**CONSIDERANT** la nécessité de renforcer la protection des personnes âgées, isolées ou vulnérables lors d'événements climatiques exceptionnels (canicule, tempête, grand froid...) ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de disposer d'un dispositif d'accueil d'urgence en journée au sein de l'EHPAD Camille CLAUDEL permettant aux personnes vulnérables de bénéficier de locaux rafraîchis et adaptés ;

**CONSIDERANT** que cette convention prévoit également la possibilité, à l'issue du dispositif d'urgence, d'une orientation vers un accueil de jour ou un hébergement temporaire au sein de l'établissement, si besoin ou selon les disponibilités et dans les conditions financières applicables à l'utilisateur ;

**CONSIDERANT** le projet de convention annexé à la présente délibération ;

**Le conseil d'Administration,**

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE,**

**Article 1 : D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat à intervenir entre le CCAS de TRIGNAC et l'EHPAD Camille CLAUDEL relative à l'accueil d'urgence de personnes vulnérables lors d'un événement exceptionnel

**Article 2 : D'AUTORISER** le Président du CCAS à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document nécessaire à sa mise en œuvre

**Article 3 : DE DIRE** que les dépenses éventuellement engagées au titre de la mise en œuvre de cette convention seront imputées aux crédits inscrits au budget du CCAS Article 65134

**Article 4 : DE CHARGER** Monsieur le Président du CCAS ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits,  
 Et ont, les membres présents, signé après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE.

**Le Président ou son représentant**

Laurence FREMINET

Vice-Présidente du CCAS

